



Marché public de services n° 18 013 PNCAL

Éradication par arrachage manuel des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes de sites en forte pente ou falaise au sein du Parc national des Calanques

APPEL D'OFFRES OUVERT selon les art. 25, 66, 67
du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 13/02 /2019 à 12h00

**MODIFICATION DATE ET HEURE LIMITE DE
REMISE DES OFFRES : 22/02/2019 A 12H00**

Dossier suivi par : Laureen KELLER, chargée de mission LIFE Habitats Calanques
LIFE 16 NAT/FR/000593

PARC NATIONAL DES CALANQUES

141 avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Tél. 04 20 10 50 00

Marseille, janvier 2019
Le présent document contient **8** pages

Table des matières

| | |
|---|----------|
| <u>OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....</u> | <u>3</u> |
| <u>Parties contractantes au sens du présent document....</u> | <u>3</u> |
| <u>Documents de référence et abréviations utilisées</u> | <u>3</u> |
| <u>Objet du marché</u> | <u>3</u> |
| <u>Type de marché et procédure.....</u> | <u>3</u> |
| <u>Décomposition en tranches.....</u> | <u>3</u> |
| <u>Durée du marché</u> | <u>4</u> |
| <u>Délai d'exécution.....</u> | <u>4</u> |
| <u>Désignation du comptable assignataire.....</u> | <u>4</u> |
| <u>CONDITIONS DE CONSULTATION</u> | <u>4</u> |
| <u>Condition de participation</u> | <u>4</u> |
| <u>Validité de l'offre.....</u> | <u>5</u> |
| <u>Visite des lieux</u> | <u>5</u> |
| <u>Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation</u> | <u>5</u> |
| <u>Publicité</u> | <u>5</u> |
| <u>Conditions de retrait du DCOE</u> | <u>5</u> |
| <u>Présentation des offres dématérialisées</u> | <u>5</u> |
| <u>Jugement des offres</u> | <u>7</u> |
| <u>Conditions de remise des offres</u> | <u>7</u> |
| <u>Copie de sauvegarde de l'offre</u> | <u>7</u> |
| <u>Dispositions diverses</u> | <u>7</u> |
| <u>Modification du marché en cours d'exécution</u> | <u>7</u> |
| <u>Avenant – décision de poursuivre</u> | <u>8</u> |
| <u>Variante</u> | <u>8</u> |
| <u>Renseignements complémentaires :</u> | <u>8</u> |

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DES CALANQUES, établissement public administratif représenté par François BLAND nommé par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 23 avril 2013. Le MAÎTRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché, chargé de diriger et de contrôler l'exécution des prestations et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR..

Documents de référence et abréviations utilisés

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- C.C.T.G. - FCS : Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services.
- C.C.A.G. - FCS : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services.
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Les abréviations suivantes seront utilisées par la suite :

- C.B.N.Med : Conservatoire Botanique National Méditerranéen
- E.V.E.E. : Espèces Végétales Exotiques Envahissantes
- PnCal. : Parc National des Calanques

Ces documents ne sont pas annexés au présent DCOE.

Objet du marché

Le présent marché a pour objet : l'arrachage manuel et l'évacuation de plantes de trois Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) sur des sites prioritaires en situation de pentes et de falaises, insulaires ou non, au sein du territoire du Parc national des Calanques.

Code CPV : 77200000-2 Services sylvicoles.

(Common Procurement Vocabulary, Vocabulaire commun pour les marchés publics de l'Union Européenne)

Type de marché et procédure

Marché unique de services, passé selon la procédure de l'appel d'offre ouvert, conformément aux articles n° 25, 66, 67 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 12 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 : le marché n'est pas alloté pour des raisons de cohérence d'actions à l'échelle du territoire.

Décomposition en tranches

Le marché est décomposé en 2 tranches :

- Tranche ferme : interventions sur les sites de Ratonneau, Sugiton et le Bec de l'Aigle
- Tranche conditionnelle :
 - intervention sur le site des Pierres Tombées
 - intervention sur le site de l'île Jarre.

Pour information, les deux tranches pourront être exécutées de façon concomitante.

1.6.1 Affermissement de la tranche optionnelle

Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle est de 12 mois à compter de la date de réception de la notification du marché.

Le titulaire du marché ne pourra prétendre à une indemnité de dédit en cas de non affermissement d'une tranche ni à une indemnité d'attente si la tranche est affermée avec retard.

Durée du marché

Le présent marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification, jusqu'à achèvement des chantiers, estimé à décembre 2019 pour la tranche ferme.

Délai d'exécution

Les délais d'exécution courent dès la date de réception de la notification qui pourra valoir ordre de service pour le démarrage des prestations et des délais qui lui sont rattachés.

Est considéré délai d'exécution celui relatif à l'exécution du marché (préparation, prestations).

A titre indicatif, les travaux seront conduits en 2 phases :

- une première phase, tranche ferme, de janvier 2019 à décembre 2019 ;
- une seconde phase, tranche optionnelle, de mars 2019 à décembre 2020.

Le délai d'exécution envisagé du marché (tranche ferme ou tranche optionnelle) est de 12 mois à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage des travaux. Toutefois, le candidat précisera son délai d'exécution dans l'acte d'engagement du présent document qui représentera le délai contractuel. Ces éléments seront détaillés dans le mémoire justificatif qui précisera, pour chaque site, le temps estimé d'intervention, le planning prévisionnel et le nombre d'intervenants mobilisés.

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des prestations. La procédure de l'ordre de service sera à chaque fois utilisée.

Désignation du comptable assignataire

L'agent comptable pour le Parc national des Calanques est :

Madame Chantal BOUTEILLE
Agence française pour la Biodiversité,
SF des établissements rattachés
Immeuble Tabella
125 impasse Adam Smith
34470 PEROLS

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Le candidat doit répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article 51 I de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'art. 44 du décret du 27 mars 2016.

Il ne doit pas être en situation lui interdisant de soumissionner selon les conditions de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le présent marché est dédié aux entreprises de travaux acrobatiques, qualifiées conformément aux réglementations en vigueur.

Le présent marché concerne en partie des travaux acrobatiques en falaise. Le candidat devra justifier de sa capacité à réaliser ces prestations par des personnels qualifiés conformément aux réglementations en vigueur.

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

Visite des lieux

Pour une réponse dimensionnée et adaptée aux particularités de chaque site, une visite de terrain est proposée à tous les candidats. Cette visite non obligatoire est très fortement recommandée.

Elle permettra aux candidats d'estimer au mieux les prix forfaitaires proposés pour le traitement de chacun des sites.

Deux sessions de visite sont prévues, les 25 et 29/01/2019.

Les candidats prendront contact avec Laureen Keller par courriel à l'adresse laureen.keller@calanquesparcnational.fr au plus tard 1 semaine avant la date souhaitée. La visite est organisée par bateau soit ½ journée au départ de Marseille.

Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation

Publicité

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) est publié dans le BOAMP et au JOUE, sur le profil d'acheteur du Parc national des Calanques, son site Internet <http://www.calanques-parcnational.fr/>, rubrique "Marchés publics" ainsi que sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) www.marches-publics.gouv.fr.

Conditions de retrait du DCOE

Le DCOE et ses annexes sont déposés sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut les télécharger librement, les imprimer et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires durant la consultation seront mis en ligne sur cette plate-forme. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.

Présentation des offres dématérialisées

Le prestataire fera référence au « **LIFE Habitats Calanques [LIFE 16 NAT/FR/000593]** » dans tous les documents administratifs et techniques à fournir.

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

1/ Pièces de la candidature :

Attestations

- Assurance professionnelle
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate
- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2

(ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)

• Kbis

- Références et moyens :

Il sera fourni une liste de références/prestations équivalentes (contexte à fort enjeux paysagers et

écologiques) de moins de trois ans avec le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les références sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

De même, le candidat fournira les certificats de qualification professionnelle et notamment les attestations de formations au travail sur cordes (CQP1, CQP2, etc.) et aux premiers secours (SST), ou équivalent.

2/ L'offre comprenant les pièces suivantes :

- Le DCOE incluant le RC, le CCAP, le CCTP, l'AE et annexes dûment remplis, datés et signés

- Liste du matériel et l'équipement technique qu'il mettra en oeuvre pour la réalisation de la prestation. Une attention particulière sera portée au registre du matériel cordiste que le candidat prévoit d'utiliser pour la mission (références produits, date d'acquisition, de vérification, état, etc.), les EPI, ainsi qu'aux protocoles d'entretien de l'outillage (désinfection / décontamination vis-à-vis de l'introduction d'agents pathogènes dans les milieux naturels)

- **Un bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) indiqué dans l'acte d'engagement, précisant les montants pour l'arrachage, pour l'évacuation des rémanents, pour chacun des sites, ainsi que le diagnostic sécurité sur le site des Pierres tombées établi par le candidat et signé. Dans le cas d'un groupement, le bordereau fera apparaître la décomposition par co-traitant, sous-traitant.**

- **Un mémoire technique spécifique à ce marché dans lequel apparaîtront très clairement la présentation de l'équipe (*curriculum vitae* des personnes qui participeront aux travaux), l'organisation matérielle et humaine que l'entreprise se propose de mettre en oeuvre, les solutions techniques notamment celles permettant de préserver l'environnement, les fiches techniques des produits, les garanties des équipements installés, le planning et les délais.**

- Dans le cas de sous-traitance, le montant que le candidat entend sous-traiter

- R.I.B.

En cas de sous-traitance,

- L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions des articles 134 à 137 du décret du 25 mars 2016.

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant.

En cas de co-traitance,

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les attestations sociales et fiscales de moins de six mois.

Art. 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française.

Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue, selon les critères et leur pondération respective ci-dessous :

- **60 % pour le mémoire technique** : précisant l'ensemble des modalités prévues par l'entreprise pour répondre aux objectifs du marché. Ce mémoire précisera notamment les méthodes mises en oeuvre pour éviter les risques de dissémination des EVEC, le planning prévisionnel détaillé par site détaillant la durée d'intervention et le nombre de personnes mobilisées, les moyens mis en oeuvre pour la réalisation du chantier notamment matériels et engins utilisés, la qualification des personnels participant aux travaux, les mesures environnementales, les propositions en matière d'évacuation des rémanents...
- **40 % pour le prix.**

Conditions de remise des offres

Date et heure limites de réception des offres : **13 /02 /2019 à 12:00 h**

**MODIFICATION DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION
DES OFFRES : 22/02/2019 A 12H00**

Les dossiers doivent obligatoirement être déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr, avant ces date et heure limites.

Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé IMPERATIVEMENT l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli, avant le ~~13/02/2019~~ **22/02/2019**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB..). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis.

Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Adresse d'envoi de la copie de sauvegarde :

Parc national de Port-Cros
Pour le compte du Parc national des Calanques
Cellule marchés publics Danielle Forestier
181 Allée du Castel Sainte Claire
BP 70220
83406 HYERES Cedex

Article 43 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 : les candidatures et offres reçues hors délai sont éliminées.

Dispositions diverses

Modification du marché en cours d'exécution

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications en cours d'exécution du marché, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon les articles 139 et 140 du décret 2016-360.

Clauses de réexamen – champs d'application et nature des modifications envisageables :

- Toute prestation nouvelle ou complémentaire non prévue
- Toutes sujétions/modifications techniques imprévues liées à des circonstances imprévues, etc...
- Ajout d'un lieu d'intervention...

L'intégration de ces modifications se fera par voie d'avenant.

Avenant – décision de poursuivre

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumis à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une décision de poursuivre.

Variante

La présentation de variante n'est pas autorisée.

Renseignements complémentaires :

- Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

- Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.